

Après exposé et avoir délibéré,

**Le conseil municipal,
A L'UNANIMITE**

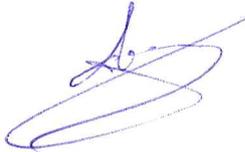
DECIDE de renouveler le placement de la somme de 1 000 000 €, sur un compte à terme pour une durée d'un an renouvelable.

CHARGE M. Le Maire de faire procéder aux écritures

CHARGE M. Le Maire de signer toutes les pièces afférentes ;

Ainsi fait et délibéré le 11 Mars 2024
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,
OBERSON Jean-François



Le Maire,
GERVAIS André

